

UNDT/2011/057, Grigoryan

Décisions du TANU ou du TCNU

La décision initiale de ne pas confirmer le demandeur au poste a été prise par une personne non identifiée alors que seul le Haut Commissaire a le pouvoir de prendre des décisions sur les promotions. Cette décision doit donc être annulée par le Tribunal. Une deuxième décision de ne pas la confirmer au poste a été prise par le haut-commissaire à la suite d'un recours soumis par le demandeur à l'APPB et le tribunal doit examiner la légalité de cette décision. Le représentant du HCR, qui a décidé de ne pas recommander la confirmation du demandeur au poste, a pris cette décision sans l'informer au préalable et sans lui donner la possibilité de se défendre. Cela constitue un défaut procédural substantiel qui doit également conduire à l'annulation de la deuxième décision. Une performance pleinement efficace pendant la période de probation est une condition minimale, mais pas en soi suffisante pour qu'un membre du personnel soit confirmé à un poste. Le haut-commissaire jouit d'un large pouvoir discrétionnaire en termes de promotions. Le juge a fixé la somme de 2 000 CHF comme montant de la rémunération des dommages moraux, car il considérait que le demandeur n'avait que quelques chances d'être confirmés au poste, aucune irrégularité n'avait été commise.

Décision Contestée ou Jugement Attaqué

Le demandeur conteste la décision du haut-commissaire de ne pas la confirmer au P-3 Post à la fin de la période probatoire.

Principe(s) Juridique(s)

N / A

Résultat

Jugement rendu en faveur du requérant en intégralité ou en partie

Texte Supplémentaire du Résultat

Le tribunal fixé à CHF15, 000 le montant de l'indemnisation que l'intimé peut choisir de payer comme alternative à l'annulation de la décision contestée et à 2 000 CHF le montant de l'indemnisation des dommages moraux.

Applicants/Appellants

Grigoryan

Entité

HCNUR

Numéros d'Affaires

UNDT/GVA/2010/050

Tribunal

TCNU

Lieu du Greffe

Genève

Date of Judgement

22 mar 2011

Duty Judge

Juge Cousin

Language of Judgment

Anglais

Français

Type de Décision

Jugement

Catégories/Sous-catégories

Compensation

Dommages non pécuniaires (moraux)

Dommages-intérêts pécuniaires (matériels)

Procédure régulière

Sélection du personnel (non-sélection/non-promotion)

Droit Applicable

Lois d'autres entités (règles, règlements, etc.)

Autres publications de l'ONU (directives, politiques, etc.)

- Directives procédurales du Comité des nominations, des affectations et des promotions du HCR (APPB)

Jugements Connexes

UNDT/2009/045